



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 38

Votants : 72 (dont 34 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

N°31

**OBJET :**

CAVILAM  
-  
DISPOSITIF DE  
SOUTIEN  
EXCEPTIONNEL LIE  
A LA CRISE  
SANITAIRE

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

**ACTION**

**PRIORITAIRE N°1 :**  
**REMISE**  
**GRACIEUSE DE**  
**REDEVANCE**

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

23 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le :  
23 DEC. 2020

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences supplémentaires liées à l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la recherche,

**Vu** l'examen par la commission n°1, réunie le 17 novembre 2020,

**Vu** l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19

**Vu** l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 et le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié relatifs à la création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

**Vu** le décret n° 2020-552 du 12 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 sus-visé,

**Vu** la convention de mise à disposition partielle du Pôle Universitaire de Vichy au CAVILAM, prévoyant une redevance de 160 000 € par an,

**Vu** les demandes de remise gracieuse formulées par le CAVILAM en juillet 2020 pour l'année 2020 et en novembre 2020 pour l'année 2021,

**Considérant** que la crise sanitaire que traversent actuellement notre pays et plus largement le monde a déjà et aura des conséquences économiques importantes,

**Considérant** que face à cette crise majeure, la communauté d'agglomération a souhaité engager des mesures exceptionnelles d'aide directe à la population et aux entreprises, en complément des mesures prises par le gouvernement, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Allier,

**Considérant** la baisse de chiffre d'affaire induite par la crise sanitaire, qui serait de l'ordre de 65 % sur l'ensemble de l'année 2020 (estimation septembre 2020) par rapport à l'an passé,

**Considérant** que les demandes d'aide et exonération formulées par le CAVILAM auprès des différents services de l'Etat, ne permettent pas de garantir la pérennité de l'association,

**Considérant** les emplois directs (65 permanents et 90 contractuels en été) que génère l'activité du CAVILAM, et les retombées économiques induites dans les 512 familles d'accueil qui hébergent les stagiaires mais aussi dans le tissu économique local (retombées évaluées à près de 10 millions d'euros),

**Considérant** l'image de marque du territoire qui est véhiculée partout dans le monde par les 4 000 stagiaires accueillis annuellement au CAVILAM,

**Considérant** le rôle exceptionnel que joue le CAVILAM sur le développement économique et touristique du territoire, justifiant la mobilisation de tous les leviers disponibles afin de permettre à cet acteur historique de franchir cette crise historique,

**Considérant** dans ce contexte la volonté de l'agglomération de déployer un dispositif protéiforme exceptionnel de soutien direct et indirect au CAVILAM,

**Propose** au Conseil Communautaire, dans le cadre de ce dispositif exceptionnel, d'accorder, en action prioritaire n°1, une remise gracieuse au CAVILAM, correspondant au montant annuel de la redevance d'occupation des locaux, soit 160 000 €, pour l'année 2020 et pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

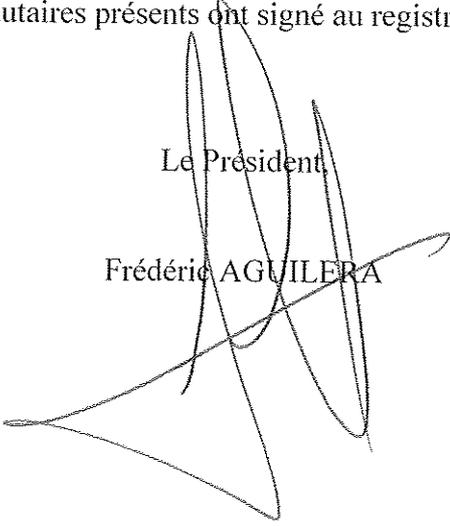
- approuve cette proposition,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document portant mise en œuvre des remises gracieuses susmentionnées,
- confirme que les présentes mesures d'exception pourront être complétées en 2021 par d'autres décisions ponctuelles de soutien au CAVILAM,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 3 décembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 31 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2020 - CAVILAM - DISPOSITIF DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL LIE A LA  
CRISE SANITAIRE - ACTION PRIORITAIRE N° 1 : REMISE GRACIEUSE  
DE REDEVANCE

.....

Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé 23/12/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 03dec2020\_31

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03dec2020\_31-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 31.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020\_31-DE-  
1-1\_1.pdf )